NUMERO VII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 24. Janvier 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

De VIENNE, *le* 8. *Janvier.*

L'ARCHIDUC *Joseph*, Palatin de *Hongrie*, est arrivé ici, Dimanche dernier, 5. de ce mois, à 4. heures de l'après-midi, avec la Princesse de *Russie*, son Epouse. Leurs Majestés, qui étoient allées à la rencontre de l'illustre Couple jusques à *Stammersdorf*, l'ont accompagné à son entrée dans la Capitale. Le Prince *Ferdinand* de *Würtemberg*, qui a fait le voyage de *Pétersbourg* avec l'Archiduc *Joseph*, a dévancé ici ce dernier, le 29. Décembre. On assure, que la mission du Prince de *Würtemberg* près l'Empereur de *Russie* a été de la plus haute importance, & n'a pas peu contribué au rétablissement de l'harmonie entre les deux Cours Impériales. Ce qui semble prouver cette conjecture, c'est qu'au départ de ce Prince de *Gatschina*, on a expédié en même tems les deux Couriers, portant, l'un au Général *Suwarow* l'ordre de rester en *Allemagne*, l'autre au Général *Lascy* en *Lithuanie* celui de se tenir prêt à marcher, avec le Corps d'Armée sous ses ordres, pour aller renforcer le premier. On a remarqué encore, que, malgré l'extrême diligence que le Prince de *Würtemberg*, à son retour de *Pétersbourg*, a mise à se rendre à *Vienne*, il s'est cependant arrêté à *Mitau*, pour y faire sa Cour à *Louis* XVIII.

Aussi-tôt qu'on a eu ici la certitude du changement survenu dans les dispositions de l'Empereur *Paul* I, Lord *Minto*, Ministre d'*Angleterre* près de notre Cour, & le Lieutenant-Général Comte de *Bellegarde*, sont partis, dans les derniers jours de Décembre, de *Vienne* pour *Prague*, chargés de conférer avec le Prince *Suwarow* sur différents objets très-importans. Les Lettres de la *Bohême* sont remplies des détails de l'accueil brillant, que le Généralissime *Russe* n'a cessé d'y recevoir dans la Capitale. Le 22. Décembre, il assista à un Opéra *Italien*, qui fut précédé d'une Cantate en son honneur: Le Théatre étoit décoré d'une manière analogue à la Fête; on y remarquoit la Renommée avec l'inscription: *Viva il Principe Suwarow* (*vive le Prince Souwarow!*) A son tour, ce Prince a donné, le 28. Décembre, dans sa Maison, un Bal splendide, où furent invités la Noblesse, ainsi que le Corps d'Officiers tant *Russes* qu'*Autrichiens*. Enfin, le 29. Décembre, le Prince *Suwarow* fut régalé par le Comte de *Stampach*, Chef du Gouvernement de la *Bohême*, à un Dîner superbe de 160. Couverts.

L'accord rétabli entre les Puissances Alliées, joint aux immenses préparatifs de Guerre, qui ne peuvent que recevoir une nouvelle vigueur encore de cette unanimité, doit faire augurer, que la prochaine Campagne sera terrible, si les hostilités sont continuées, ainsi que tout porte jusqu'ici à le craindre. La *Gazette* de la Cour, nonobstant les derniers changemens arrivés dans le Gouvernement de *France*, & malgré la forme Constitutionnelle qu'ils ont reçuë, continuë toujours à prêcher aussi ouvertement la Guerre qu'auparavant. Passant en revuë, dans e N. du 1. Janvier, les principaux événemens de l'année 1799, elle finit par le paragraphe suivant.

„ *En envisageant les événemens de l'année dernière, comme préparatoires à ceux qui doivent remplir la présente année, dernière du Siècle, l'on peut espérer, que les Vainqueurs des* Gouvernemens Révolutionnaires *triompheront aussi, avec autant de gloire, du* Gouvernement des Ambitieux, *qui se présentent sous l'égide d'une nouvelle Constitution, — si toutefois le grand spectacle de l'*Italie *est assez puissant pour animer l'*Allemagne, *divisée par des systèmes contraires à la Constitution, de l'esprit de l'unité Constitutionnelle & d'une confiance sincère.* "

La même Feuille, ajoutant aujourd'hui à son coup-d'oeil du premier de l'an quelques nouvelles réflexions, dit entre autres.

„ *L'année 1799. sera non-seulement mémorable dans le Siècle présent, mais on la citera même dans tous les Siècles à venir, parce qu'elle réunit tant d'Exploits brillants, aussi bien en* Italie *qu'en* Allemagne: *Si les Victoires de* Watigny *&* Fleurus *ont favorisé les progrès rapides de la Révolution* Françoise, *on peut*

auſſi attribuer aux Triomphes de Vétone & Stockach *la délivrance de l'*Italie *& de l'*Allemagne Méridionale *de la fureur Révolutionnaire des* François. *Mais* le danger n'eſt pas encore paſſé, *tandis que celui, qui parmi les* François *tient en mains le gouvernail de l'Etat, envoye ſes Généraux en* Italie *& en* Allemagne, *les exhortant à de nouveaux Triomphes, & fait boire dans un Répas public à la* ſeconde entrée à Milan. "

En attendant, la Saiſon force les Armées à un repos momentané, qui, néanmoins n'eſt pas général, ni ſans interruption. Les rigueurs de l'Hyver n'ont pas empêché, que la Guerre partielle, pouſſée depuis ſi longtems ſur le Territoire de *Gènes*, dans la *Rivière du Levant*, avec des chances variées, ne fût encore pourſuivie. La Cour, qui depuis le 21. Décembre n'avoit publié aucune Nouvelle des Armées, vient de nous inſtruire des nouveaux Combats, livrés aux *François* par le Général *Klenau*, au moyen du Bulletin ſuivant du 4. Janvier.

„ D'après les Rapports du Général de Cavalerie de *Melas*, datés du Quartier-Général de *Turin* le 21. Décembre, le Général Comte de *Klenau* a attaqué avec ſuccès, le 14. du même mois, la poſition ennemie ſur le Mont *Cornua* & dans les environs. A la ſuite d'un Combat opiniâtre, dans lequel le deuxième Bataillon du *Banat* & le nouveau Corps de Chaſſeurs de *Brentano* ſe diſtinguèrent avantageuſement, la dite Montagne, ainſi que les Retranchemens, furent heureuſement franchies, & l'Ennemi forcé par-tout à la retraite. Sur le ſoir, il ſe réforma, il eſt vrai, près *Nervi*; mais les nôtres s'étant déjà rendus maîtres auſſi du Mont *Taſchier*, & ayant par-là facilité au reſte des Troupes les moyens d'attaquer de nouveau l'Ennemi rangé dans le Vallon, cette ſeconde attaque fut faite avec tant de vigueur, que l'Ennemi fut repouſſé avec une perte conſidérable, & obligé de fuir ſous le Canon de *Gènes*, laiſſant en arrière un Chef de Brigade, pluſieurs Officiers & quelques centaines de Soldats, qui furent faits Priſonniers. — Le Général Comte de *Klenau* ſe loue beaucoup de la bravoure, que les Troupes ont de nouveau montrée en cette occaſion, ainſi que de l'intelligence & de l'intrépidité, avec leſquelles les Chefs ont dirigé le Combat."

Dans un Rapport poſtérieur, du 23. Décembre, le Général de Cavalerie *Melas* mande, " qu'il eſt tombé, ſur toute l'étendue des Montagnes *Ligurriennes*, une „ neige ſi abondante, que l'Ennemi a dû „ abandonner de lui-même pluſieurs Poſtes, qu'il y occupoit encore, & renvoyer la plus grande partie de ſes Trou„ pes vers *Nice*. La cauſe de cette réſo„ lution de l'Ennemi eſt que, tourmenté de „ jour en jour davantage par le beſoin des „ ſubſiſtances néceſſaires, dans une Con„ trée abſolument dépourvue de Vivres, & „ où l'on n'en peut faire venir par mer „ ſans de grands dangers, tout moyen de „ tirer quelque choſe du plat-Pays, pour ſon „ entretien, lui eſt maintenant coupé auſſi.

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du 8. Janvier.*

„ Hier, il s'eſt tenu un Conſeil-d'Etat Militaire, dans lequel on aſſure qu'il a été arrêté, que l'Archiduc *Charles* paſſera en *Italie*, pour y commander en Chef l'Armée principale, qui doit être portée à 100 mille Hommes de Troupes *Autrichiennes*, ſans compter les Troupes Auxiliaires: Les Généraux *Melas* & *Kray* continueront à ſervir en *Italie* ſous Son Alteſſe Royale. Le Général *Sztaray* aura le Commandement du Corps-d'Armée ſur le *Rhin* vers *Hunſrugue*, qui agira de concert avec l'Armée d'*Italie* & en dépendra. Plus bas ſur le *Rhin*, les Troupes *Ruſſes* feront la Guerre de leur chef. — Pour porter l'Armée d'*Italie* au nombre déſiré, il s'y rend dès ce moment une grande quantité de Troupes, venant du *Tirol*; & l'Archiduc *Charles* en amenera avec lui 20. mille Hommes de ſon Armée d'*Allemagne*. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du 25. Niveſe (15. Janvier.)*

„ Hier, l'ordre du jour appelloit dans le *Tribunat* la continuation de la diſcuſſion ſur le Projet de Loi, relatif à l'*aliénation* des *Marais-ſalans*. Cette propriété étoit un petit nombre de celles, que le Gouvernement s'étoit réſervé juſqu'à preſent au lieu de ſa plus grande détreſſe: Elle & la propriété des Forêts Nationales avoient trop de connexité avec l'Adminiſtration publique & ſes beſoins, pour ne pas l'engager à la conſerver, s'il étoit poſſible, autant pour elle-même que pour les Créanciers de l'Etat, dont elle formoit une des dernières hypothèques: Il n'eſt donc pas étonnant, que le Projet ait rencontré de l'oppoſition.

„ *Portiez* (de l'*Oiſe*) le combattit, en conſidérant par lui-même & d'après la Minière, dont il étoit préſenté. " Ce n'eſt pas, „ dit-il, par des demandes partielles, „ qu'en uſoit l'ancien *Directoire*, qu'on „ pourvoir aux Fonds néceſſaires: il faut, „ enſemble, un Plan, qui raſſure le Con„ tribuable contre l'établiſſement de nouvel„ les charges. " Il conclut donc à ce que „ te diſcuſſion ſur cet objet fût ſuſpen-

„ jusqu'à ce que le Gouvernement eût fait „ connoître l'enſemble des dépenſes de l'an 8. „ & des reſſources, qui doivent y faire face." Quelques autres parlèrent dans le même ſens; & *Gourlay*, après avoir préſenté des modifications au Projet, en demanda l'ajournement. Ce Projet au contraire trouva un zélé défenſeur dans *Bailleul*. On ſçait, que *Bailleul*, fidèle Partiſan du 18. *Fructidor* & de l'ancien *Directoire*, n'étoit nullement le favori des Auteurs du 18. *Brumaire :* Quelque tems il paſſur ſe tenir à l'écart: Maintenant il reparoît ſur la ſcène dans les premiers rangs de ceux, qui appuyent les meſures du préſent Gouvernement. Il ſoutint, " que le mode de paye- „ ment des *Marais-ſalans*, propoſé par le „ Gouvernement, eſt très-utile, en ce qu'il „ tend à éteindre une partie de la *Dette pu-* „ *blique*, en admettant le *Tiers conſolidé* pour „ une partie du payement. Il entra dans de „ grands développemens ſur la valeur réelle „ & fictive des Capitaux, inſcrits au *Grand-* „ *Livre*, & ſur l'influence, qu'elle a ſur le „ Commerce & l'induſtrie." *Berenger*, en appuyant également le Projet, fit des aveux plus ſinceres, quoique très-affligeans. " On „ ſçait, dit-il, que le Gouvernement, loin „ d'être à même de *faire face aux dépenſes* „ *courantes*, n'a pas même *le crédit*, dont il „ auroit un *beſoin indiſpenſable*. Il faut donc „ *augmenter nos reſſources*, pour ſe procurer „ du crédit, & pour n'être pas obligé de paſ- „ ſer des *marchés ruineux*, comme on l'a fait „ juſqu'ici. Or je ne connois que deux moyens „ d'augmenter nos reſſources; ils conſiſtent „ ou à *aliéner nos Capitaux*, ou à *établir* „ *quelque Contribution nouvelle*. Si vous „ établiſſez des Contributions, il eſt à-peu- „ près certain, qu'*elles ne rapporteront rien* „ la première année. Nous devons chercher „ à augmenter nos reſſources cette année; car „ *je connois beaucoup de circonſtances*, qui „ *peuvent augmenter nos dépenſes*. Parmi les „ Capitaux que nous pouvons aliéner, il n'en „ eſt point, dont l'aliénation ſoit plus avan- „ tageuſe que les *Marais-ſalans*. . . . . „ Mais, en vendant cette propriété, *nous en-* „ *levons un gage aux Créanciers de l'Etat!* „ En vérité, j'ai honte de prononcer encore „ ce mot. Il y a ſi longtems, que *nous don-* „ *nons tous les jours des gages* aux Créan- „ ciers de l'Etat, en leur faiſant tous les jours „ de *nouvelles Banqueroutes*, qu'*ils ne doi-* „ *vent pas attacher une grande importance à* „ *nos gages*. Ce qu'ils déſirent, c'eſt de voir „ s'établir un bon ſyſtême de Finances, qui „ mette le Gouvernement à même de remplir „ les promeſſes, qu'on leur fait depuis ſi long- „ tems. . . . . Un Orateur voudroit, qu'on „ ne préſentât pas ainſi des reſſources particu- „ lès, mais un *enſemble de reſſources* & un „ Plan de Finances. En vérité, je le déſire- „ rois avec lui; mais il faut avant tout met- „ tre le Gouvernement à portée de faire face „ aux beſoins du moment; &, ſi nous atten- „ dions cet enſemble qu'on demande, *il en* „ *réſulteroit, que le Gouvernement ſeroit* „ *mort*, avant que le ſyſtême fut établi."

„ La diſcuſſion ayant été fermée, 72. Membres adoptèrent le Projet, tandis que 5. ſeulement le rejettèrent. Sans doute il ne rencontrera pas plus de difficultés dans le *Corps-Légiſlatif :* Mais, indépendamment du regret de voir ainſi ſe fondre ſous la main les *derniers gages de la Fortune publique*, à la ſuite d'une Révolution commencée pour la rétablir, une autre difficulté ſera de faire jouïr les Adjudicataires de l'effet de la Vente dans les Départemens de l'*Oueſt*, où une grande partie de ces *Marais-ſalans* eſt ſituée. L'Autorité du Gouvernement Républicain n'y eſt pas reſpectée; les Impôts ne s'y perçoivent pas en ſon nom; & l'*Inſurrection* y fait tous les jours de nouveaux progrès. C'eſt ſur-tout relativement à ces Contrées, que le Miniſtre de la Police vient de publier la Circulaire ſuivante. "

Le MINISTRE de la Police-générale de la République, aux Adminiſtrations-Centrales des Départemens.

PARIS, 22. *Nivoſe* (12. Janvier) an 8.

„ *Quand les Arrêtés du Gouvernement ſont mal exécutés*, CITOYENS ADMINISTRATEURS, *c'eſt à ſes Miniſtres à en rappeller le véritable eſprit. Quand les Adminiſtrations laiſſent dévier les Citoyens des vues du Gouvernement, c'eſt encore à ſes Miniſtres à rappeller les Fonctionnaires publics aux principes & aux motifs de ſes Arrêtés. Je vous ai déjà fait connoître la volonté du Gouvernement relativement aux* Emigrés; *je dois vous expliquer ſes intentions ſur la rentrée des* François *proſcrits, ſur* le retour des Prêtres *& ſur la* Tolérance des Cultes. *Le Gouvernement, en faiſant ceſſer les Proſcriptions, n'a pas voulu donner de nouveaux dangers à la Patrie: Il a ſéché les larmes des Familles, en y rappellant des Hommes, qui, dans le lieu de leur exil, n'ont pas ceſſé de l'aimer & d'en parler avec orgueil; mais il en ferme plus rigoureuſement l'entrée à ceux qui voulurent ramener parmi nous les* vengeances *& les* ſervitudes de la Royauté. *Ceux-là ne reviendront pas non plus ſouiller le ſol de la République, qui, à une certaine époque de la Révolution, voulurent faire du retour à l'ordre une* réaction ſanglante; *qui, dans le Midi, portèrent l'Aſſaſſinat dans les Priſons, où les Coupables mêmes devoient attendre la juſtice. Faire rentrer quelques* Prêtres déportés, *a été un acte d'humanité & de morale. Le Gouvernement a voulu conſacrer la* Liberté des opinions Religieuſes, *mais non la* réſurrection du Fanatiſme; *il a voulu ramener parmi le Peuple des* Précepteurs d'une Morale antique & révérée, *mais non des* Rebelles ſanguinaires

... des Vengeurs superstitieux. *Le Gouvernement a, par son Arrêté du 7. Nivose, rendu à l'usage des Cultes la jouissance de plusieurs Edifices, qui y avoient été originairement destinés; mais il n'a pas rouvert des Temples à l'Intolérance turbulente ni au Fanatisme persécuteur. La* Liberté des Cultes *est l'ouvrage de la Philosophie & de la Politique. L'intolérance des Sectes Religieuses est l'ouvrage de l'ignorance & du crime. Le Gouvernement veut, que tous les Cultes soient libres, & qu'aucun ne soit dominant. La Nature entière atteste, que c'est aussi le voeu de son Auteur. Si le Despotisme a besoin d'une Religion exclusive, la République demande des Religions Amies & Hospitalières. . . . Le Ciel ne veut pas qu'on trouble la Terre pour l'honorer. Le Gouvernement ne voit dans les Sectes Religieuses que des* François: *Et la Loi, dans toute la latitude de sa justice & de sa bienfaisance, n'apperçoit que des Républicains. Telles sont,* CITOYENS ADMINISTRATEURS, *les vuës, vers lesquelles vous devez diriger votre surveillance & vos opérations. Que tous les Cultes soient donc libres & égaux; mais que les Loix, qui en règlent l'exercice, continuent d'être sévèrement exécutées. Respectez la croyance & la pensée, qui sont hors du domaine des Loix & des Constitutions; mais montrez-vous inflexibles contre les Individus, qui s'écarteront des principes de notre Ordre social: Soyez inexorables envers les Perturbateurs, quels qu'ils soient, & sous quelque prétexte qu'ils exécutent le mal sur la Terre.* "

Le Ministre de la Police-générale,
(*Signé*) FOUCHÉ.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au 27.* Nivose (17. *Janvier.*)

„ Le voeu presqu'unanime du *Corps-Législatif* a converti en Loix, ainsi qu'on l'avoit prévu, les deux Projets de Finances, inventés par le Gouvernement, pour se procurer de quoi fournir aux pressans besoins de l'Etat, sans gréver d'abord les Citoyens par de nouvelles Contributions: Les *Législateurs* ont adopté, dans leur Séance du 21. de ce mois, à une Majorité de 224. voix contre *trois*, le Projet *sur le rachat des Rentes duës à la République*; &, à la Séance d'hier, 26. du courant, sur 249. Membres présens, 242. ont voté *pour* & 7. seulement *contre* le Projet *sur l'aliénation des Marais-salans*. Ayant déjà fait connoître le texte du premier Projet, nous ferons suivre ici celui du second. "

PROJET DE LOI, *adressé au* CORPS LÉGISLATIF *par le* GOUVERNEMENT, *le* 14. Nivose *an* 8.

ART. I. Les *Marais-salans*, appartenant à la République dans les Departemens de l'*Ouëst* & sur les Côtes de la *Méditerranée* seront aliénés.

II. Les Enchères seront ouvertes sur une mise à prix de *quinze années de Revenu*.

III. Le Prix sera payé comme il suit: *Deux dixièmes* en Numéraire dans le mois de l'adjudication; &, dans le même délai, il sera fourni, par l'Acquereur, trois Obligations: la première, de payer *trois dixièmes* en Numéraire dans le quatrième mois; la deuxième, de payer *trois autres dixièmes* en Numéraire dans le septième mois; & la troisième, de verser au Trésor public, dans les trois mois suivans, *deux dixièmes* en Dette publique, *Tiers consolidé* inscrit au *Grand-Livre*.

IV. Les trois Obligations, payables dans le 4me, 7me & 10me mois, comprendront, outre le principal, les intérêts, à raison de 5. pour cent, du jour de l'adjudication à celui de l'échéance de l'Obligation.

„ Après avoir déclaré la Guerre aux *Insurgés* de l'*Ouëst*, le Gouvernement a ajouté aux mesures, prises par lui pour la poursuivre avec vigueur, celle du rappel du Général *Hédouville*, qui par toute sa conduite, ainsi que dans sa Depêche (*inséré dans notre* Gazette No. cv. *de* 1799.) a montré sa grande répugnance à la reprise des hostilités contre les *Chouans*. Ce Général est remplacé, en vertu d'un Arrêté du 17. *Nivose*, par le Général *Brune*, Conseiller d'Etat, qui est déjà parti pour le Quartier Général de l'Armée d'*Ouëst*, afin d'en prendre le Commandement. "

Le coup cruel, dont j'étois menacé depuis quelque tems, m'a enfin frappé; & je me trouve dans l'état malheureux & déplorable de Veuf avec quatre Filles mineures; l'Arbitre suprême de nos destinées ayant jugé à propos de m'enlèver ce jour, à ma grande douleur, digne & bien-aimée Epouse JEANNE-CÉNIE KICK, *à la suite de l'Hydropisie, à l'âge de 41. ans & quelques mois. Je communique par la Présente ce décès, si douloureux pour moi, à tous mes Amis & Connoissances, les priant de m'éparger les Lettres de condoléance.*

(*Signé*) R. VAN HAEFTEN, Envoyé de la République *Batave* à *Vienne*.

VIENNE, ce 31. Décembre, 1799.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.

NUMERO VII.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 24. Janvier 1800.

L'An ſixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CADIX *du 20. Décembre*, 1799.

„ L'AMIRAL *Keith*, actuellement revêtu du Commandement de l'Eſcadre *Britannique*, qui bloque notre Port & celui de *San-Lucar*, a envoyé aux Conſuls des Puiſſances Neutres, réſidant à *Cadix*, une Lettre-Circulaire, datée à bord du Vaiſſeau, *the Queen-Charlotte*, devant *Cadix* le 5. Décembre: Il les y informe " de la continuation du Blocus de *Cadix*, lequel ſera pourſuivi avec la „ même rigueur qu'avant le départ de l'Eſcadre *Eſpagnole*, commandée par Don *Joſeph* „ *Mazzaredo*. Il les invite à en donner connoiſſance à tous ceux, qui y pourroient „ avoir intérêt, pour qu'après un intervalle de deux années, qu'a déjà duré ce Blocus, „ perſonne ne puiſſe en prétendre ignorance, & qu'on ſçache, que tous Navires & Bâ„ timens, qu'on trouvera, en tâchant de gagner les Ports de *Cadix* ou de *San-Lucar*, „ ou d'en ſortir, après y avoir pris un chargement, durant le Blocus, ſeront ſaiſis, afin „ qu'il ſoit procédé contre eux comme de droit &c. "

De MADRID, *le* 24. *Décembre*. L'Infante *Marie-Louiſe*, Princeſſe de *Parme*, eſt accouchée hier d'un Enfant mâle très-bien portant: Il a été bâtiſé le même jour par le Cardinal Patriarche des *Indes*, Grand-Aumônier du Roi. Leurs Maj. en ont été les Parreins; &, ſuivant l'uſage, le Roi a revêtu l'Enfant de la *Toiſon-d'Or* & de la *Grande-Croix* de l'Ordre-Royal de *Charles* III. Le *Te-Deum* a été chanté, comme de coûtume, dans la Chapelle-Royale; il y a eu grand *Gala* pendant trois jours avec Illumination &c. — Au reſte, la ſituation de l'*Eſpagne* ne varie point: Entrée par convenance dans une Guerre contre les Puiſſances Alliées, qui ſe fait presque ſans hoſtilités de ſa part, elle déſire la Paix, ſans être à même de la rechercher directement & de ſon propre chef, beaucoup moins de l'obtenir. A la ſuite d'un grand Conſeil tenu au Palais de l'*Eſcurial*, l'on a vu expédier des Couriers à *Vienne* & à *Paris*; ſurquoi l'on aſſure, que notre Cour a offert ſa Médiation aux Puiſſances belligérantes pour une Paix générale. Cependant la diſette du Numéraire eſt toujours la même; les Impôts ſe payent difficilement; les Cédules Royales n'ont point de crédit dans les affaires entre Particuliers; & leur cours eſt beaucoup au-deſſous de leur valeur nominale.

De FLORENCE, *le* 28. *Décembre*. Le Général Comte *Spanocchi* eſt arrivé dans cette Ville, pour commander proviſoirement les Troupes *Autrichiennes*, qui ſe trouvent dans la *Romagne* & la *Toscane*: Elles vont être augmentées par les deux Régimens de Dragons de l'*Empereur* & de l'*Archiduc Jean*, qu'on s'attend à voir paſſer ici au premier jour. Ces Régimens, qui viennent de l'Armée en *Piémont* & ſont conduits par le Comte de *Nobili*, doivent ſe rendre à *Piſe*, pour y ſéjourner pendant l'Hyver. — Nous avons été juſqu'à préſent dans la plus grande ignorance ſur les circonſtances des derniers événemens Militaires dans les environs de *Gènes*: Enfin, quelques Lettres particulières des Frontières du Pays *Génois* ont commencé à nous en inſtruire: Voici les détails contenus dans une d'entr'elles, qui eſt en date du 20. Décembre.

„ Le 17. de ce mois (y eſt-il dit,) le Comte de *Klenau* s'avança pour attaquer les *Français* ſous *Gènes*; mais cette tentative n'eut pas l'iſſuë, qu'il s'en étoit promiſe. L'Ennemi ſe trouva beaucoup plus nombreux qu'il n'avoit cru; ſes Forces étoient d'environ 7000. Hommes: D'un autre côté, un Corps de 2000. Hommes, qui avoit été embarqué à *Seſtri*, & qui devoit débarquer à une foible diſtance de *Gènes* pour ſoutenir l'attaque du Général de *Klenau*, n'arriva point au jour fixé. Cette circonſtance, jointe aux ſoins du Général pour ſauver l'Artillerie transportée par Mer à *Quinto*, obligèrent celui-ci à ſe réplier, en expoſant trois Compagnies, afin d'aſſurer la retraite du reſte de ſon Corps. — Cependant, le jour ſuivant, 18. du courant, le Comte de *Klenau*, ayant effectué ſa jonction avec le Corps de 2000. Hommes ſus-mentionné, fit une nouvelle attaque, qui eut la meilleure réuſſite: Il regagna le terrein, qu'il avoit perdu, prit 2. Canons aux *François*, leur fit 300. Priſonniers, & les pourſuivit juſques ſous *Gènes*. Le Général *Klenau* eſpère, au moyen de ce ſuccès, pouvoir bientôt attaquer les *François* dans cette Ville même. "

Une autre Lettre, en parlant de la dernière Action, porte la perte des *Françoi* 1000. Hommes tant tués que blessés: Elle ajoute, que le Corps-d'Armée du Gén *Klonau* se trouvoit le 20. Décembre entre *Quinto* & *Bisagno* à 2. milles de *Gênes*.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS, *jusqu'au* 28. Nivose (18. *Janvier* 1800.)

„ Après que des Feuilles *Parisiennes* du 24. *Nivose* eurent traduit d'un Journal de *L dres* la Correspondance importante entre le Premier-Consul *Bonaparte* & la Cour *B tannique*, tout le monde étoit justement impatient de trouver aussi la même Corresp dance dans notre *Gazette officielle*: &, chaque jour, le Public cherchoit à décou dans ce Papier, de quel oeil les Consuls envisageoient & la publicité précoce de Pièces Ministérielles & la Réponse elle-même du Cabinet *Anglois* à la Lettre de *B parte*. Ce ne fut cependant que le 26. *Nivose*, après deux jours d'attente, qu'on dans *le Moniteur* une Traduction des sus-dites Pièces, augmentées de la Lettre du M tre *Talleyrand* au Lord *Grenville*, que voici. "

LE MINISTRE des Relations extérieures de la République *Françoise* au Lord GRE VILLE, Ministre des Affaires-Etrangères. — PARIS, le 5. Nivose an 8. de la R blique (26. Décembre 1799.)

„ MYLORD, *J'expédie, par l'ordre du Général* Bonaparte, Premier-Consul *de la R blique* Françoise, *un Courier à* Londres. *Il est porteur d'une Lettre du* Premier-Consul *la République pour S. M. le Roi d'*Angleterre. *Je vous prie de donner les ordres néces saires pour qu'il puisse vous la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce elle-m l'importance de son objet. Recevez,* MYLORD, *l'assurance de ma plus haute considération*

(Signé) CH. MAU. TALLEYRAND.

„ La version des autres Pièces, faite par le Journal officiel, correspondoit parfa ment, pour l'essentiel, avec celle donnée avant lui. Du reste, aucune réflexion n'a compagnoit l'insertion de ces Pièces dans *le Moniteur*; mais le Rédacteur de ce Papi en avertissant, " qu'elles étoient extraites du *Morning-Chronicle*, & qu'il ne pouvoit „ en garantir l'authenticité," donna assez à deviner la pensée du Gouvernement, qui, t content de la publicité donnée à foi insçu à une Correspondance de cette nature, ne v loit s'expliquer encore en aucune manière. Peu après l'on vit, qu'on ne s'étoit pas trom pé dans ces suppositions, lorsqu'on lut le lendemain, dans la même *Gazette* l'Article suivan

„ Les Journaux *François* publient une *Correspondance Ministérielle*, prise dans le *Mor Chronicle*. Si cette Correspondance est *authentique*, il y a lieu de s'étonner, que le Gou nement *Anglois* adopte des Maximes, que la Diplomatie *Européenne* avoit *justement* reproc la Révolution *Françoise* d'avoir introduites. Cet abandon des *formes* est tellement en con te avec le *haut prix*, que Mylord *Grenville* paroît y mettre, dans la Lettre qu'on lui a buë, qu'il nous seroit un indice de la supposition des Pièces publiées, si elles ne portoi d'ailleurs de grands caractères de vérité, & dans le *ton de franchise & d'élevation* des un & dans la *contexture travaillée & ambigue* des autres. D'une part, on débute ouvertem dans une seule vuë & avec un sentiment de loyauté, qui veut arriver sincerement à une bo & prompte issuë; de l'autre, on ne répond qu'avec embarras, ou plutôt on évite de répon Du reste, il paroîtroit assez bizarre, que la reserve, commandée jusqu'à ce jour pour la rantie de la *discrétion Diplomatique*, fût aujourd'hui, de la part de celui qui l'observe, ma son intérêt, un trait de loyauté; & de la part de celui qui la viole une preuve de dissimulatio

„ Le Public pensera avec nous, qu'il importe fort peu de sçavoir ce que le *Premier-C ful* a fait dans cette circonstance, ce qu'il *fait encore*, ce que le Gouvernement *Anglois* éta dans une *première Réponse*: Les actions de l'un sont jugées par sa renommée; les actes l'autre ne peuvent l'être que par les *résultats*. "

„ Si les rapports sont vrais, si cette Correspondance est telle qu'on la publie, l'*Europe* connoîtra le caractère de la Nation *Françoise* dans une démarche toute analogue à ce *sentim de sociabilité & d'humanité, qui la distinguent*; elle le reconnoîtra mieux encore au généreu effor de courage & de fierté, qui lui fera repousser les entreprises d'une ambition obstinée s'il ne reste au *Premier-Consul* de la République de ses *tentatives Philanthropiques* que l'h neur d'avoir inutilement essayé de mettre un frein a des passions sanguinaires & d'arrêter l fusion du sang humain. "

„ Les démarches, en attendant, que le Premier-Consul *Bonaparte* a faites près de Cour de *Londres*, doivent lui mériter d'autant plus de reconnoissance, que la Paix av *l'Angleterre* est intimément liée au repos intérieur de la *France*. Il ne paroît que t avéré, que les *Anglois* ont effectué un débarquement quelconque sur la Côte de la devant *Bretagne*, cette ancienne Province étant presqu'entièrement sous les armes po *l'Insurrection*, si l'on en excepte seulement une partie du Département du *Finistè* voisine de *Brest*, dont les environs sont contenus par les Forces Républicaines, qui

trouvent. On écrit de *Redon*, dans le Département d'*Ille-&-Vilaine*, en date du 18. *Nivose*: " Nous avons malheureusement la certitude, qu'il s'effectue, dans ce moment, " un débarquement d'*Anglois* & de *Russes*, au bas de notre Riviere (la *Loire*,) à 8. lieues " d'ici. Les *Chouans* ont coulé bas plusieurs Bateaux, pour nous couper toute communication avec le *Morbihan*. Trois-mille Républicains sont à la *Roche-Sauveur*, & y " sont retenus par les *Chouans*. On nous mande de *Nantes* ce que nous venons de detailler, & ce qui n'est malheureusement que trop vrai. L'on compte près de 50. Voiles, qui " opèrent le débarquement." C'est par Arrêté des *Consuls* de la République, du 24. *Nivose*, que le Général *Brune* a été chargé de commander les Forces, destinées à réduire une *Insurrection* aussi formidable. L'Article I. porte, " que le nom de l'*Armée d'Angleterre* sera changé en celui de l'*Armée de l'Ouëst*. — Le Général *Brune*, Conseiller-" d'Etat (est-il dit dans le second,) est nommé Général en chef de cette Armée; il " partira sur le champ, pour se rendre au Quartier-Général de cette Armée, & en prendre " le commandement." Le *Premier-Consul*, en donnant connoissance de cette nomination au Conseil-d'Etat, dans l'Assemblée du 25. *Nivose*, s'est exprimé à-peu-près en ces termes."

" Vous venez de fixer le Régime des Pays, où la Constitution a été suspendue. Les Pouvoirs étendus, que le Réglement institue, m'ont paru ne devoir être déposés que dans la main d'un *Général-Magistrat*. J'ai nommé le Général *Brune*: Dans un moment, il va se rendre à sa destination; bientôt il reviendra se placer parmi vous."

" Je donne avec plaisir cette marque de confiance & au *Conseil-d'Etat*, & au Général *Brune*, qui, sans parler de ses services antérieurs, en a déjà rendus d'importans dans le Conseil."

RÉPONSE du Général BRUNE.

" *Comme* Conseiller-d'Etat, *comme Général*, *je suis flatté du choix du* Premier-Consul. *La tâche, qu'il m'impose, est pénible, mais elle est utile; je m'y soumets. Réunir les* Français, *guérir l'égarement; tels seront les principes de ma conduite. Mais je ne perdrai jamais de vue, que la* foiblesse *est ennemie de la modération comme de la stabilité, & que c'est par elle que les Républiques périssent. Que les Hommes égarés de l'*Ouëst *reviennent à la Patrie; mais qu'ils reprennent en Enfans soumis.*"

" Pendant l'absence du Général *Brune*, dont le Quartier-Général sera provisoirement à *Angers*, l'ancien Ministre de la Guerre *Petiet* présidera la Section de ce Département dans le Conseil-d'Etat. Quant au *Régime*, que cette Assemblée dans sa Séance du 25. *Nivose*, avoit *fixé pour les Pays, où la Constitution est suspendue*, ainsi qu'on vient de le voir par le Discours de *Bonaparte*, ce Régime est préscrit par deux Arrêtés des *Consuls*, en date du 26. *Nivose*, dont le premier, en désignant les Départemens, où cette suspension doit avoir lieu, se refère au *Règlement*, contenu dans le second Arrêté en 20. Articles, (*que nous insérerons l'Ordinaire prochain.*) Voici le premier."

" Les *Consuls* de la République, vu la Loi du 23. *Nivose* (13. Janvier,) qui " suspend " l'*empire de la Constitution* dans les Lieux des 12me, 13me, 14me, & 22me Divisions Militaires, " auxquels le Gouvernement croira nécessaire d'appliquer cette mesure," arrêtent ce qui suit."

ART. I. L'*empire de la Constitution* est suspendu dans les Départemens des *Côtes-du-Nord*, d'*Ille-&-Vilaine*, du *Morbihan*, & de la *Loire-Inférieure*.

II. Le Réglement, arrêté ce présent jour du 26. *Nivose*, pour les Lieux où la Constitution est suspendue par la Loi du 23. *Nivose* an 8, sera exécuté, dans les Départemens précités, suivant sa teneur.

III. Les Ministres de la *Justice*, de la *Guerre*, de la *Police-générale*, de l'*Intérieur*, & des *Finances*, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté, qui sera imprimé au *Bulletin des Loix*.

" Un Bâtiment, parti d'*Alexandrie* le 5. *Frimaire* (26. Novembre) & entré à *Toulon*, nous a appris non-seulement, que la Colonie *Françoise* de l'*Egypte* est dans la position la plus satisfaisante; l'on a reçu encore par cette voye plusieurs Dépêches, qui viennent d'être insérées dans le Journal officiel: Mais ce qui nous touche de plus près, c'est l'état désolant de notre Armée d'*Italie*. Le Général *Massena*, qui devoit la commander, s'est rendu à *Marseille*, où il est arrivé le 15. *Nivose*, afin de tâcher de lui procurer des Approvisionnemens, de la ré-organiser de nouveau, & de prendre des mesures pour empêcher la désertion, qui y est devenuë effrayante. Son Prédécesseur, le Général *Championnet*, est tombé malade à *Nice* de la Fièvre contagieuse & maligne, que la misère la plus affreuse a causée dans son Armée, & qui, répanduë de-là dans les Départemens voisins, s'étend déjà jusqu'à *Lyon*. Le Général *Marbot* remplit provisoirement ce Commandant en chef, qui peu auparavant avoit rendu la *Proclamation* suivante.

ARMÉE D'ITALIE. Au Quartier-Général à NICE, le 5. *Nivose* an 8. de la République une & indivisible (26. Décembre 1799.)

CHAMPIONNET, Général en chef, à l'Armée d'ITALIE.

„ CAMARADES, *Je m'empresse de vous adresser la Constitution nouvelle, présentée à l'ac-ceptation du Peuple, par les deux* Commissions Législatives *& le* Consulat Provisoire: *Elle réunit à l'avantage de* terminer les crises de la Révolution *celui d'*en conserver les principes sans aucune altération. *Elle a pour bases la* Liberté *& l'*Egalité; *mais elles sont garanties par des formes moins variables & supérieures aux efforts des Factions: Elle rend à la Loi l'empire, qu'elle avoit perdu par la mobilité de la Législation, &* ressuscite le Crédit sur les bases de la confiance, *par des institutions, qui rendent impossible le retour des changemens. L'expérience du passé a révélé les principes, qui en sont la base; & la confiance générale a désigné les Magistrats, qui en sont les organes & l'appui.* "

„ *Le Gouvernement est nommé par la Loi, pour qu'il ne soit plus maîtrisé que par elle, pour qu'il soit plus fort contre la turbulence des Partis.* La corruption trouve un terme dans *un ordre de choses, où* nul ne peut s'élever que sur le cachet de l'estime publique, *& par les suffrages d'*une Magistrature, placée dans un rang supérieur à toutes les tentations de la Fortune & à toutes les faveurs de l'Ambition. "

„ *La Constitution nouvelle réalisera les promesses des* 18. *&* 19. Brumaire; *la Paix au-dedans par l'empire de la Loi, & la Paix au-dehors par* la Victoire. "

„ CAMARADES! *Vous en avez déjà le préfage par les bienfaits, que la Constitution assure aux Défenseurs de la Patrie, & par les adoucissemens, que le* Consulat-Provisoire *a déjà apportés à vos longues souffrances. Ceux qu'il vous destine seront plus proportionnés à vos besoins. Ils vous préparent à la Victoire.* " (Signé) CHAMPIONNET.

De LEYDE, *le* 23. *Janvier.* Les *Lettres de* LONDRES continuent à nous manquer, depuis dix Ordinaires, par la voye de *Hambourg;* mais nous les avons par celle de *Paris* jusqu'au 9. Janvier: Elles nous apprennent, que la publication de la *Correspondance* entre le Premier Consul *Bonaparte* & S. M. *Britannique* s'est faite dans la *Gazette* officielle de *Londres* du 3. Janvier. — Les autres Feuilles de la même Ville contiennent le paragraphe suivant. — " Les „ Ministres se sont réunis le 5. Janvier, en Conseil-secret, à l'occasion de l'arrivée d'un Cour„ rier, porteur des Depêches du *Premier-Consul* de *France*, & qu'on dit être relatives à des „ Propositions de Paix: On assure, qu'après une mûre délibération, il a été fait réponse à „ *Bonaparte* (c'est le Lord *Grenville*, qui l'a rédigée,) & que le Courier, qui en est por„ teur, a été aussi-tôt expédié. — Le Commissaire pour l'échange des Prisonniers, *Niou*, „ malade depuis quelques jours. " — Dans les Papiers de *Paris* du 27. *Nivose* (17. Janvier) on trouve l'Article suivant. — " De CALAIS, *le* 21. *Nivose.* Le 15. de ce mois, est débar„ qué dans notre Port un Particulier sans Papiers ni Passeport, se disant l'Oncle du Premier „ Consul *Bonaparte.* Le Commissaire du Gouvernement & le Commandant de la Place ont „ cru devoir s'assurer de sa Personne. Un Courier a été de suite expédié pour *Paris;* & le „ troisième jour un ordre a été transmis, par la voye télégraphique, pour mettre ce Ci„ toyen en liberté: Il est aussi-tôt parti pour *Paris.* " — Il n'est pas possible d'apprécier ce bruit, moins vraisemblable encore que celui qui couroit ces jours-ci à *Paris*, que *Joseph Bonaparte*, l'un des Frères du *Premier-Consul*, ayant donné sa démission comme Membre du *Corps-Législatif*, parce que sa nomination de la part du Département du *Golo* étoit vicieuse, avoit été désigné pour se rendre avec une Commission extraordinaire à *Londres.* Il paroît plus certain, que ce n'est pas près de la Cour *Britannique* seule, que le Chef du présent Gouvernement de *France* a fait des ouvertures pacifiques: On croit sçavoir, qu'il a écrit dans le même esprit à la Cour de *Vienne*, & qu'il a demandé l'intervention de quelques Cours Neutres, notamment de celles de *Berlin* & de *Copenhague*, pour rendre enfin la Paix à l'*Europe.* Il n'a pu le faire à la Cour de *Stockholm*, parce que ce qui restoit encore de rapports entre elle & la *France* vient d'être rompu par le rappel du Chargé-d'Affaires *Brinckmann* de *Paris*, le Gouvernement *François* ayant toujours refusé de l'admettre en cette qualité. Malheureusement pour le repos de tant de Nations, victimes d'une Guerre cruelle & sans exemple, les Cours de *Vienne*, de *Pétersbourg*, & de *Londres* venoient de resserrer leurs liens & de réunir leurs moyens plus étroitement que jamais: Des ouvertures de Paix, par conséquent, qui avoient pour base les résultats du Système *François*, que les Puissances jugent incompâtible avec la tranquillité réelle & durable des autres Peuples, ne pouvoient être moins accueillies que dans un tems, où celles-ci croyent, tant d'après la nature des choses que d'après la combinaison de leurs forces, que ce Système approche de plus en plus de sa fin. — Il s'en faut néanmoins de beaucoup, qu'on ne puisse espérer, que *Bonaparte*, persuadé des voeux que fait la meilleure partie de ses Contemporains, pour jouïr enfin de ce repos, sans lequel la *vie sauvage dans les forêts* est préférable à ce qu'on nomme la *Société des Hommes*, employera tous les moyens en son pouvoir, pour leur procurer enfin ce bonheur.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*